

0660522J  
ACADEMIE DE MONTPELLIER  
COLLEGE MARCEL PAGNOL  
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA  
66050 PERPIGNAN CEDEX  
Tel : 0468610892

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés  
à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 9

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Date de réunion de la séance initiale : 28/09/2023

Nombre de présents à la séance initiale : 10

Quorum non atteint

Nombre de présents : 9

Le conseil d'administration

Convoqué le : 28/09/2023

Réuni le : 05/10/2023

Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- les articles L2123-1-1° et R2123-1-1° du code de la commande publique du 1er avril 2019

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions des articles L2123-1-1° et R2123-1-1° du code de la commande publique du 1er avril 2019 d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :**

Le chef d'établissement demande au conseil de lui donner délégation pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions du code de la commande publique d'autre part

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0